

## Annie Blum



Après un parcours d'orthophoniste et d'enseignante oraliste auprès d'enfants sourds, Annie Blum a introduit la langue des signes dans la pédagogie du CELEM \*, établissement qu'elle a dirigé pendant treize ans et elle défend le choix d'une éducation bilingue. Nous avons souhaité connaître les raisons de cette évolution et recueillir son avis sur la situation actuelle.

### PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENTE SOGGIU

*Quand et comment avez-vous eu l'intuition qu'il y avait un manque dans la pédagogie oraliste ?*

Je suis une élève de Suzanne Borel-Maisonny ; j'ai eu la chance de travailler avec elle et de m'imprégner de ce qu'on nomme, à tort d'ailleurs, la "méthode Borel". En effet plus qu'une méthode avec tout ce qu'on peut sous entendre de rigidité, S. Borel-Maisonny proposait avec rigueur un projet éducatif et pédagogique qui tenait compte du processus d'appropriation du langage par l'enfant entendant. J'ai travaillé onze ans, avec passion, dans le Centre de Réadaptation de la Région parisienne, centre que S. Borel-Maisonny avait créé avec l'aide de parents en 1956.

En 1957 j'ai eu mon premier enfant. Il est devenu une référence par rapport aux enfants sourds dont je me suis occupée. Ces enfants étaient aussi intelligents que mon fils, aussi désireux d'apprendre et de comprendre. Or je les voyais en souffrance de non communication, en manque cruel de commentaire sur ce qui se déroulait devant leurs yeux. Comment les aider à rattraper ce retard alors qu'ils avaient des potentialités comparables à celles des enfants non sourds, comment les rassurer en leur faisant prendre conscience qu'ils n'étaient pas moins intelligents, mais qu'ils étaient ralentis dans leurs apprentissages parce qu'atteints de surdité.

Je voyais aussi certains enfants envahis par la souffrance de leurs parents. Ce

qui suscitait en eux une telle culpabilité, que leurs acquisitions et de ce fait leurs progrès se trouvaient ralentis ou même bloqués. J'ai souhaité alors faire un travail dans l'institution avec les parents, mais cette proposition ne fut pas acceptée par la direction, alors je suis partie.

*Mais vous étiez toujours dans une démarche oraliste ?*

Oui, après avoir quitté "la rue Pelouze", - c'était le surnom du Centre de Réadaptation -, les responsables du Service d'Adaptation et d'Education Spécialisée de la Ville de Paris m'ont demandé en tant qu'orthophoniste de collaborer à la mise en place de structures d'accueil dans des écoles de la Ville. L'équipe technique était déjà en partie constituée. Elle s'est composée d'une psychologue : Christiane Motier, d'un médecin ORL : Denise Busquet, d'audioprothésistes : Paul Veit et Geneviève Bizaguet, d'une assistante sociale : Madame Le Louet. Cette équipe a changé de personnes et diversifié son rôle mais elle existe toujours.

Parallèlement j'ai entrepris une analyse didactique pour mieux comprendre sur le plan psychanalytique la relation au handicap, la réalité du manque et les difficultés des parents. Et j'ai commencé un apprentissage difficile à la Langue des Signes avec un élève de l'INJS.

En 1975, lors de la mise en place de la Loi d'orientation, j'ai été nommée

Conseillère technique pour la surdité à la toute nouvelle CDES de Paris. Ce poste m'a permis de rencontrer tous les enfants et adolescents sourds de Paris. J'ai alors découvert un autre monde ! Beaucoup de ces jeunes sourds étaient sans réel moyen d'expression et de communication en langue française, et ceux là avaient pour la plupart d'entre eux un niveau scolaire catastrophique. Leurs parents se plaignaient de leur isolement dans la famille. Aux tests non verbaux les psychologues trouvaient des QI de 120, 140... L'horreur !

Les projets d'intégration se développant, j'ai découvert l'angoisse des instituteurs, l'ambiguïté du volontariat : je veux, mais je ne peux pas..., la difficile collaboration entre équipes spécialisées et écoles : eux savent, pas nous, donc on rejette la collaboration...

Ce travail passionnant mais difficile m'a incitée à entreprendre une formation en psychosociologie à l'IFEPP (cet organisme était à l'époque un centre de formation psycho-pédagogique qui avait été créé par un psychiatre et des psychologues qui travaillaient ensemble à l'Ecole des Parents, elle même créée par André Isambert). Je me suis formée à la dynamique de groupe, à la pratique des entretiens, j'ai travaillé sur les problématiques des professionnels entre eux, les corporatismes, etc.

En même temps, je réfléchissais aux aspects psycho-sociologiques de la

# Parcours

communauté des sourds. Je n'avais pas oublié une remarque que m'avait faite un responsable de la Confédération Nationale des Sourds (CNSF), André Saint-Antonin, quelques temps avant : *"Madame Blum, pourquoi n'avez vous jamais pensé au signe? Moi je suis bilingue, sans la langue des signes je serai très malheureux."*

C'est en 1979 qu'on m'a demandé de prendre la direction du CELEM (qui avait pris la suite du Centre de Réadaptation dans lequel j'avais travaillé de 1956 à 1968), et qui risquait de disparaître. J'hésitais beaucoup mais une collègue m'a dit : *"Mais depuis le temps que vous me parlez d'un projet bilingue : continuer le travail pour lequel Madame Borel nous a formées et y associer la Langue des Signes, voilà l'occasion d'appliquer vos idées, il faut accepter."*

*Avez-vous dès le départ pensé au bilinguisme?*

Oui, mon projet était clair. J'avais entrepris des recherches sur le plan linguistique. En France certains disaient encore que la L.S.F. n'était pas une langue, mais j'avais rencontré la délégation américaine qui était venue à Paris : Harry Markovitz, Bill Moody, Alfredo Corrado. Il m'apparaissait qu'ils avaient raison quand ils disaient que la langue des signes était une langue à part entière. La définition de Gustave Guillaume sur l'appropriation du langage m'a aidée. L'enfant en s'appropriant l'univers cherche les mots pour le dire. L'enfant sourd s'approprie l'univers de façon différente, sa langue naturelle est la langue des signes parce qu'elle est visuelle (il me paraît faux de parler de langue maternelle).

Si la langue des signes était une langue à part entière, il s'ensuivait pour moi qu'elle n'avait pas à être utilisée pour accéder à une autre langue. Mon projet était donc simple et ambitieux : dissocier les deux langues, adopter une vraie démarche bilingue, avec des enseignants sourds compétents en langue des signes et des entendants compétents en orthophonie et tra-

vaillant comme nous l'avait appris S. Borel-Maisonny. Ce projet a été soutenu par les parents de l'association gestionnaire.

Avec l'aide de M. Lesourd, médecin et père d'un enfant plurihandicapé, nous avons sollicité nos tutelles et avons obtenu l'équivalent de trois temps plein pour des adultes sourds qui ont été intégrés comme "enseignants spécialisés", ils ont bénéficié d'une formation complémentaire au CNEFEI de Suresnes.

Nous avons ouvert une classe pour enfants sourds avec troubles associés. Mon hypothèse était que si la langue des signes était proposée à ces enfants ayant des troubles graves de la personnalité, ils allaient s'en saisir quand leur évolution personnelle leur permettrait de s'ouvrir sur le monde extérieur et les amènerait à avoir envie de communiquer. Cette hypothèse s'est trouvée pleinement vérifiée.

Quant aux autres enfants la langue des signes leur a été proposée à tous. Pour moi travailler avec un enfant c'est travailler sous contrat. Il faut qu'il sache ce qu'on attend de lui et ce qu'il peut attendre de nous. Ce contrat je le faisais avec les enfants : tu es là pour apprendre deux langues. Lorsque je faisais du français signé avec eux, je leur disais : *"Moi je ne connais pas bien la langue des signes"*. Je m'autorisais cela parce que je n'étais pas chargée d'enseignement. L'enseignant sourd était lui aussi clair : *"Avec moi tu sais ce que c'est que la langue de signes, mais on te propose aussi la langue orale. Tu as de la chance. Moi quand j'étais à l'école, je ne savais pas ce qu'on voulait de moi, je ne comprenais pas, on me parlait seulement et c'était trop difficile, alors j'apprenais par cœur. Maintenant j'écris mal."*

*La langue des signes suffit-elle ou faut-il inclure d'autres outils visuels?*

Le LPC m'est vite apparu comme un outil indispensable pour renforcer la qualité de la réception de la langue française orale. La parole, ce n'est pas que l'émission, c'est aussi la récep-

tion. Au CELEM, nous avons beaucoup discuté sur : *"Faut-il le donner tout de suite aux enfants, ou est-ce trop difficile, le signe et le code."* Ma position était qu'il fallait le proposer tout de suite. Améliorer la réception de la parole, c'est aussi faciliter l'accès à l'écrit.

Mais il fallait que l'idée fasse son chemin dans l'équipe. J'imposais déjà le signe et des collaborateurs sourds, ce n'était pas simple.

Le LPC est en plus un moyen d'éviter le français signé. On ne peut pas coder et signer en même temps ! C'est une aide à la pureté du projet bilingue. Au bout d'un certain temps de mise en place du bilinguisme, l'équipe a eu envie d'introduire le LPC. Nous nous sommes donc donnés les moyens de le faire

*Pensez-vous que la langue des signes permette d'accéder à la lecture?*

Je suis orthophoniste, je continue à penser qu'il faut qu'il y ait une entrée phonologique. Il y a une hypothèse que j'aurais aimé pouvoir vérifier mais le temps m'a manqué pour le faire : y a-t-il par la dactylographie une entrée "phonologique" visuelle possible ?

Une de mes collaboratrices a souhaité faire une expérience avec la lecture globale et la LSF dans sa classe, ceci fut fait sous haute surveillance et au vu des résultats, j'ai demandé qu'on arrête. Je reste fidèle à ce que S. Borel-Maisonny nous a enseigné : la lecture doit être montée avec le sens, naturellement, mais en lien avec la représentation phonologique et le principe syllabique, puisque notre langue est syllabique.

Dans mon activité passée, que le projet pédagogique ait été oraliste ou bilingue, j'ai toujours fait appel à l'entrée phonologique, qui s'inscrivait aussi dans le projet de parole.

Je ne peux pas concevoir, non pas par rejet, mais par manque de référence, une entrée directe par la langue des signes.

Je me souviens par contre que lors qu'une journée de synthèse dans les classes de la Ville de Paris, une orthophoniste, Annie Dumont je crois, nous avait présenté le cas d'une jeune fille de parents sourds qui ne parlait pas mais avait un excellent niveau de langue écrite. Ces cas existent, mais je n'ai pas pu les observer directement. En revanche, je crois que la langue des signes peut être utilisée comme langue de commentaire, d'explication... Et le pont entre la langue orale, la langue écrite et la langue des signes, c'est le sens.

#### *Et l'éducation de la parole?*

Un être humain a droit à tout ce dont il a besoin pour vivre le mieux possible en société. Je n'ai pas envie de faire le choix de mutiler un enfant dans ses possibilités de langue, qu'il soit de parents sourds ou entendants. C'est une sérieuse difficulté sociale de ne pouvoir s'exprimer par la parole. L'enfant est programmé pour parler, et "l'enfant sourd est d'abord un enfant", titre d'un intéressant colloque organisé par l'APEDAF en Belgique il y a déjà longtemps. J'ai eu des discussions très difficiles avec des parents militants pour la langue des signes. Je me souviens d'une enfant de cinq ans, de parents entendants, mise en nourrice dans une famille de sourds, arrivant au CELEM, non appareillée, ne disant pas un mot mais signant très bien. J'ai dit aux parents : "Si vous choisissez de mettre votre enfant ici, elle aura de l'orthophonie et l'appareillage devra être porté tous les jours." Ils sont venus la mort dans l'âme. L'enfant a ensuite choisi d'être intégrée jusqu'à la 6<sup>ème</sup>. Elle disait "j'aime parler avec les autres enfants".

Mais l'enfant sourd a besoin de savoir qu'il est sourd, que les sourds ont une langue communautaire. C'est un principe de réalité.

*Que diriez-vous de la situation actuelle? Les implants modifient-ils le projet éducatif?*

Je ne suis pas sûre qu'aujourd'hui les professionnels aient toujours un projet clair à présenter aux parents. J'ai

visité beaucoup d'institutions et rencontré de nombreux professionnels. Peut-on faire du bilinguisme avec un adulte sourd présent une demi-journée par semaine dans l'institution? Le rôle des adultes sourds n'est pas de faire de la gestualité, mais de permettre à l'enfant la réception d'une langue. Ils doivent avoir la même rigueur professionnelle que les orthophonistes. Au CELEM, quand j'ai embauché des adultes sourds, je leur ai dit : "Vous signez, mais il faut aussi réfléchir sur la langue". Ils ont suivi au CNEFEI une formation sous la responsabilité de Christiane Fournier.

On pourrait concevoir, s'il n'y a pas assez d'enseignants sourds, de faire appel à des entendants ayant une réelle maîtrise de la langue des signes. Cela peut exister comme il existe des Français qui maîtrisent et enseignent des langues fort éloignées de la nôtre. Mais la communauté sourde y est totalement opposée.

Ce dont je suis sûre, c'est que lorsque la langue des signes n'est pas là à part entière, c'est la porte ouverte à la disparition du projet bilingue.

Quant aux implants, ils permettent à certains enfants dont la perception est très améliorée, de mener un projet oraliste avec beaucoup moins de difficultés. Mais même l'enfant implanté est en situation de retard de langage puisqu'il n'est pas implanté avant l'âge de 2 ou 3 ans. Les professionnels doivent y réfléchir. Comment ce retard se comble-t-il?

Je crois que la langue des signes a sa place à garder, elle reste "langue naturelle" et si les parents peuvent le supporter, elle est à proposer tout de suite à l'enfant sourd. ♦

*\* CELEM (Centre d'éducation et du langage pour enfants malentendants)  
24 rue de Clichy 75009 Paris*

## **Une filière bilingue expérimentale à l'Éducation nationale**

L'Académie de Toulouse travaille depuis plusieurs années à la mise en place, avec l'appui du ministère et en partenariat avec l'institut IRIS, d'un parcours d'enseignement en Langue des Signes complet pour élèves sourds dans des classes réparties sur tous les niveaux d'enseignement de la maternelle au lycée.

Un accueil en secondaire second cycle est préparé au lycée Bellevue à Toulouse en externat ou semi-internat. L'enseignement en LSF sera dispensé soit par des enseignants maîtrisant la langue des signes et l'enseignement disciplinaire, soit par un enseignant non signant accompagné d'un interprète. En règle générale les élèves seront accueillis dans un groupe spécifique, à l'exception de quelques enseignements où ils seront intégrés dans un groupe classe ordinaire.

L'expérience aurait pu démarrer dès la rentrée 2004 en classe de seconde, pour une quinzaine de jeunes sourds de familles non originaires de Toulouse (parmi les jeunes Toulousains suivant la filière bilingue certains arriveront au niveau de la seconde de l'an prochain seulement). Les familles candidates n'ont pas donné suite en raison notamment des problèmes d'hébergement.

*Renseignements :*

*Rectorat : P. Donnadieu*

*Proviseur Vie Scolaire : 05 61 17 71 53*

*IRIS : 05 61 18 86 50*

## **Le bilinguisme aujourd'hui et demain.**

*Actes de la journée d'études organisée par le GERS en novembre 2003.*

*Diffusion : CTNERHI*

*236 bis rue de Tolbiac 75013 Paris*

*PUF, 202 pages. Juin 2004, 17 €*